

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA
CAISSE DE PRÉVOYANCE DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE**

Bruxelles, le 1^{er} juin 2024

Anne TROILLET, Présidente du Conseil de Fondation, ouvre l'Assemblée Générale et présente les Membres du Conseil de Fondation. Elle constate que les bénéficiaires ont été convoqués statutairement et que l'Assemblée est donc valablement constituée et apte à délibérer.

<u>Bénéficiaires présents</u>	16
<u>Bénéficiaires en ligne (sans vote)</u>	33
<u>Procurations attribuées</u>	78
<u>Procurations non attribuées</u>	0

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé. Il est convenu que le point 4 « Présentation du rapport de gestion » sera traité à l'arrivée des gestionnaires.

Il est rappelé que le droit de vote ne s'exerce qu'en étant présent physiquement à l'Assemblée Générale ou en donnant une procuration.

Il est rappelé que les élections se font à la majorité des voix émises.

2. DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE ET DES SCRUTATEURS

Jacqueline VICARIO-LOCCI, Directrice, est désignée comme secrétaire, étant entendu qu'elle n'effectuera qu'un relevé des décisions et non un compte rendu analytique.

Madame Alison CORNEY et Madame Sophie TACK sont nommées scrutatrices.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. RAPPORT ADMINISTRATIF DU CONSEIL DE FONDATION

4.1 Présentation générale du rapport administratif de l'exercice 2023

Après une année 2022 caractérisée par des turbulences sur les marchés financiers, 2023 devait être une année caractérisée par trois tendances : une croissance économique en repli, une inflation encore élevée et des taux d'intérêts encore en hausse en raison d'une politique monétaire mondiale restrictive. Or, contre toute attente, c'est une légère reprise économique qui a été constatée en fin d'année. L'inflation, quant à elle, baisse progressivement ce qui devrait encourager les banques centrales à commencer à renouer en 2024 avec une politique monétaire expansive.

Ainsi, les trois segments de la CPIC ont vu leur performance augmenter en 2023. Les segments croissance en euros et segment croissance en francs suisses ont bénéficié d'une hausse d'EUR 8.1%, et de CHF 4.5%, respectivement. Le segment conservateur en euros, dont le but est de préserver le capital avant la retraite, a continué de jouer son rôle de préservation du capital en 2023, avec une performance en hausse d'EUR 4.0%.

Ces résultats confortent le Conseil de Fondation dans la pertinence de l'approche adoptée par la CPIC. Les bénéficiaires profitent de la gestion prudente, équilibrée et diversifiée de leurs avoirs. En dépit d'années difficiles, les avoirs des bénéficiaires ont ainsi progressé sur le long terme.

Voir la performance des parts sur le site Internet www.cpic.ch, sous « Gestion financière ».

Depuis 2022, avec l'adoption de la Charte Environnement Social Gouvernance (ESG) de la CPIC, l'application de critères ESG dans la gestion des placements a été renforcée, sans toutefois que les objectifs de rendement en soient modifiés.

Depuis l'année 2023, un rapport de durabilité concernant le portefeuille A est présenté en Assemblée Générale. Il figure également dans le rapport administratif annuel.

Au cours de l'année 2023, le Conseil de Fondation a continué de mettre l'accent sur le renforcement du dialogue avec la nouvelle génération d'interprètes pour l'encourager à se constituer une prévoyance professionnelle en vue de la retraite et à rejoindre la CPIC. Grâce aux démarches effectuées par la CPIC, des résultats encourageants en termes d'adhésion à la CPIC ont été constatés ces dernières années. La Présidente salue au passage le fort engagement du Conseil de Fondation dans cette tâche importante.

Le Conseil de Fondation souhaite rappeler l'importance d'une épargne régulière constituée en vue de la retraite, résultant tant des contributions des Institutions et Organisations internationales que des versements personnels. L'exemple montre que l'épargne régulière est récompensée à terme, d'où l'importance de cotiser dès les premières années d'activité.

Voir un exemple d'investissement à long terme de l'avoir de prévoyance professionnelle sur le site Internet/, sous « Constitution de votre avoir de prévoyance » :

<https://www.cpic.ch/constitution-de-votre-avoir-de-prevoyance>

La Présidente rappelle que la CPIC est une institution de prévoyance de droit suisse constituée sous forme de fondation dont le capital sert à servir des prestations de retraite et de survivants. Elle ne dépend pas d'actionnaires. Tout l'argent va aux bénéficiaires.

La fortune de la Caisse, somme des avoirs individuels des bénéficiaires actifs ou « pool d'investissement », est gérée collectivement ce qui permet de bénéficier d'une gestion plus diversifiée et moins coûteuse pour chaque bénéficiaire distinct.

Les contributions et versements personnels sont exonérés fiscalement tout au long de leur cumul en vue de la retraite.

La Présidente rappelle que la CPIC dispose d'un système de rentes réassuré auprès des Rentes Genevoises (RG) institution de droit public à but non lucratif servant des rentes viagères garanties par l'Etat de Genève, qui propose un tarif collectif équilibré. Il s'agit d'un système de rentes qui ne grève pas le bilan de la CPIC. L'avoir des rentiers est transféré au réassureur RG qui le convertit en rentes. Le rendement des capitaux des bénéficiaires actifs n'est pas utilisé pour financer les garanties ou contraintes liées au versement des rentes, supportées entièrement par les RG. Un représentant des Rentes Genevoises avait présenté dans le détail le système de rentes lors de l'Assemblée Générale 2023.

Depuis 2016, le portefeuille A est régulièrement comparé à un groupe de 50 fonds analogues diversifiés de taille significative (comportant entre 25% et 35% d'actions) : sur la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2023, il figure en 1^{ère} position du classement comparatif en termes de performance nette, et en deuxième position en termes de ratio de Sharpe*.

*Indicateur de performance d'un portefeuille qui prend en compte le risque

Voir le comparatif de performance du 31.12.2018 au 31.12.2023 sur le site Internet

www.cpic.ch/storage/2024/02/2024-comparatif-2018-2023-F.pdf

4.2 Bilan de l'exercice 2023

La Présidente commente tout d'abord le bilan de l'exercice 2023.

Outre deux réunions du Conseil de Fondation in corpore, les Membres du Comité de gestion ainsi que la Présidente se sont réunis à diverses reprises, tant par visioconférence qu'en présentiel, pour examiner les questions inhérentes à la gestion financière et administrative de la Caisse.

4.3 Présentation du rapport de gestion de fortune

La Présidente souhaite la bienvenue à Monsieur Aurèle STORNO et Monsieur Valéry BABEY (représentants de Lombard Odier Investment Managers SA (ci-après LOIM) et Mme Chiara BELLON et Monsieur Anton OBERHOFER (représentants de VONTOBEL Asset Management SA, ci-après VTAM).

Elle les remercie de s'être déplacés à Bruxelles et précise que le rapport de gestion relatif au portefeuille croissance en euros (Segment A), distribué aux bénéficiaires en présentiel, a été corédigé par les deux banques gestionnaires.

Pour plus d'informations, les bénéficiaires sont invités à lire le rapport de gestion 2023 dont il n'est pas donné lecture.

4.3.1 Intervention de Monsieur Aurèle STORNO : rétrospective des marchés de 2023 au 30 avril 2024 et composition des portefeuilles au 31 mai 2024

Monsieur Aurèle STORNO relate ce qu'il est globalement intéressant de retenir sur la période.

Les monnaies étrangères face à l'euro ont eu tendance à perdre de la valeur, à l'exception de la livre sterling ainsi que le franc suisse (qui a légèrement faibli en début de l'année 2024). Une des chutes plus importantes est celle du yen japonais mais cette monnaie n'a pas un poids significatif dans les portefeuilles. Le dollar, composante importante des portefeuilles, n'a, quant à lui, pas beaucoup bougé.

Les marchés obligataires, après de lourdes pertes en 2022, se sont un peu repris. Leur performance positive s'est matérialisée en particulier fin 2023. Depuis lors, ils traversent à nouveau une période de doute liée en particulier aux indicateurs d'inflation dont la contraction s'est ralentie voire inversée dans certaines régions.

Les marchés des actions sont ceux qui influencent généralement le plus les résultats des portefeuilles. Dans la période sous revue ils ont connu trois phases :

- début 2023 : hausse ;
- de février à octobre 2023 : période de consolidation et de doutes ;
- de novembre 2023 au début de 2024 : fort rebond.

Le marché américain et le secteur de la technologie dominent les performances. Le marché européen est en deuxième place des performances alors que le marché suisse et celui des pays émergents sont restés à la traîne.

Les autres classes d'actifs, dont le poids est moins important dans les portefeuilles, ont eu des performances disparates. Le marché de l'immobilier suisse, classe alternative principale, a eu une performance satisfaisante sur la période. Les marchés des matières premières restent très volatils et dispersés entre les secteurs sous-jacents, sauf l'or qui a eu une bonne performance.

4.3.2 Intervention de Monsieur Valéry BABEY : revue des performances 2023-2024

Monsieur Valéry BABEY indique, tout d'abord, les performances des trois portefeuilles :

au 31 décembre 2023 :

- Part A : EUR +8.1% environ ;
- Part B : EUR +4.0% environ ;
- Part C : CHF +4.5% environ.

au 29 mars 2024 :

- Part A : EUR +2.8% environ ;
- Part B : EUR +1.74 %environ ;
- Part C : CHF +3.27% environ.

La performance moyenne de long terme depuis 1982 au 30 avril 2024, soit plus de 40 ans, est de EUR +5.54%.

Le portefeuille conservateur en euros (Segment B) s'est comporté conformément aux attentes et a permis de stabiliser la performance.

4.3.3 Intervention de Monsieur Aurèle STORNO : composition des portefeuilles au 31 mai 2024

Monsieur Aurèle STORNO précise la composition des trois portefeuilles de la CPIC.

Le portefeuille croissance en euros (Segment A) est géré conjointement par VTAM et LOIM ce qui permet une diversification des stratégies de gestion de fortune. Il comprend un immeuble détenu en direct, géré indépendamment des gestionnaires par un prestataire immobilier qualifié.

Il est également très diversifié du fait des différents actifs qui le composent. Sa plus grande exposition est en obligations, émises en euros. L'exposition obligataire totale (environ 44% du portefeuille) est répartie entre émetteurs en euros pour l'essentiel et en monnaies internationales, notamment dans le but d'assurer une couverture de change.

L'exposition en actions (environ 32% du portefeuille) est ventilée entre émetteurs en euros et en francs suisses (monnaies historiques) ainsi qu'en monnaies internationales, dont le dollar américain qui tire la performance vers le haut.

Le 16% restant du portefeuille est composé d'immobilier (immeuble en direct et quelques investissements indirects gérés tant par VTAM que LOIM) pour environ 11.4%, de matières premières (6%), d'infrastructure (4%) et d'actifs alternatifs (environ 2.3%). L'immobilier délivre des performances stables et solides depuis une dizaine

d'années. Les matières premières sont un bon diversifiant, surtout l'or. L'infrastructure a connu un rythme de croisière depuis environ 20 ans avec une performance moyenne de l'ordre de 5% par an ; le fonds a été récemment dissout et sera reconduit pour 10 ans après mars 2027 avec une structure différente prévoyant un renforcement de l'investissement durable. Les stratégies alternatives, gérées surtout par LOIM, sont utilisées pour amortir les chocs des marchés car elles performant bien en cas de crise.

Le **portefeuille conservateur en euros (Segment B)** est, quant à lui, constitué essentiellement de liquidités placées à 1, 3 et 6 mois et d'obligations à maturité courte (en moyenne moins d'une année). La part d'investissement dans des actifs plus risqués, tels que les matières premières et autres stratégies diversifiantes, est minoritaire (environ 10% à fin mars 2024).

Ce segment a pour vocation d'avoir un rendement proche du marché monétaire ce qu'il a assuré depuis sa création.

Le **portefeuille croissance en francs suisses (Segment C)** a une composante assez proche du Segment A. Il est très diversifié avec une composante obligataire dominante de près de 45% et une part d'actions de 23% environ au 31 mars 2024. L'immobilier suisse et l'infrastructure complètent la diversification du portefeuille. La monnaie principale est le franc suisse (81,6%). Les autres expositions monétaires significatives sont le dollar américain et l'euro.

4.3.4 Présentation de Monsieur Aurèle STORNO d'un exemple d'investissement progressif dans le segment conservateur (voir sur le site Internet : www.cpic.ch, chapitre Segment conservateur en euros).

Monsieur Aurèle STORNO rappelle que le segment conservateur a été introduit en janvier 2005 dans le but de permettre aux bénéficiaires de 55 ans et plus qui le souhaitent d'y investir tout ou partie de leur capital. Placé essentiellement en obligations et instruments à revenu fixe (voir point 4.3.3 pour plus de détails), il vise le maintien approprié du capital nominal en limitant fortement la volatilité avec une espérance de rendement moindre à moyen et long terme.

L'exemple montre ce qui se passe, selon la variation des parts A et B détenues sur le compte individuel par injections graduelles du Segment A vers le Segment B, en termes de risques négatifs imprévus.

4.3.5 Intervention de Madame Chiara BELLON et de Monsieur Anton OBERHOFER : perspectives économiques

Madame Chiara BELLON commente les anticipations mondiales économiques des investisseurs pour les 12 prochains mois.

De novembre 2023 à avril 2024, les attentes de récession demeurent marginales et de plus en plus faibles ; les attentes d'atterrissage en douceur de l'économie restent dominantes et de plus en plus importantes ; les attentes d'une reprise de la croissance augmentent de plus en plus.

Après la hausse de l'inflation de mars 2020 à 2023 et un pic d'inflation au début de l'année 2022, on constate une stabilisation des prix dès la fin de 2023. Toutefois, il reste une poche d'inflation dans le secteur des services qui a tendance à tempérer la baisse générale des prix. Cette tendance est plus marquée aux Etats-Unis qu'en Europe où l'inflation se stabilise à un niveau plus bas.

La conjoncture mondiale est stable et tend vers la croissance. A plus long terme, cette tendance devrait s'amenuiser.

Cette analyse « croissance versus inflation » a un impact sur les décisions de politique monétaire des banques centrales. Ainsi, on peut s'attendre à une baisse des taux d'intérêt des banques centrales en 2024, surtout en Europe. En Suisse, il y a déjà eu une première baisse des taux en mars 2024. Aux Etats-Unis, compte-tenu de la vigueur de l'économie et de la ténacité de l'inflation, la banque centrale américaine (Fed) prendra plus de temps avant de diminuer les taux d'intérêt.

Monsieur Anton OBERHOFER rappelle tout d'abord les mécanismes de la politique monétaire, définis par l'orientation des taux d'intérêt directeurs. Une hausse des taux d'intérêt implique une politique monétaire restrictive ce qui se traduit à terme par un

ralentissement de l'économie ; alors qu'une baisse des taux d'intérêt implique une politique monétaire expansive ce qui se traduit à terme par une reprise de l'économie. Il montre que de 2022 à fin 2023 les taux d'intérêt directeurs ont augmenté abruptement. L'ampleur de la hausse a été très forte aux Etats-Unis, forte en Europe et moyenne en Suisse. Début 2024, la Banque centrale américaine (Fed) et la Banque centrale européenne (BCE) ont stoppé cette hausse avec une anticipation de prochaine baisse des taux d'intérêt. En Suisse, dès le mois de mars 2024, la Banque Nationale Suisse (BNS) a déjà baissé de 25 points de base les taux et il est attendu à ce qu'elle le fasse encore en 2024.

En comparant le marché des actions et des obligations de 2022 au 1^{er} trimestre 2024, il distingue 3 phases de performance :

- le 1^{er} semestre 2022 indique des performances similaires pour les deux actifs ;
- dès le début du 2^e semestre 2022, les performances démarrent une trajectoire distincte : les actions (représentant l'investissement réel des entreprises) devenant plus performantes que les obligations ;
- dès novembre 2022 et jusqu'à ce jour cette tendance n'a cessé de s'accroître.

Ces constats incitent à continuer de surpondérer tactiquement les actions. Par ailleurs, lorsque l'inflation est devenue plus élevée, soit dès 2022, la tactique de surpondérer les actions, actifs ancrés sur des valeurs réelles et de sous-pondérer les obligations a aussi permis de limiter le risque du portefeuille.

Ces perspectives économiques peuvent toutefois être contrecarrées selon l'évolution et l'instabilité de l'environnement géopolitique.

4.3.6 Intervention de Monsieur Valéry BABEY et de Madame Chiara BELLON: rapport annuel de durabilité

Monsieur Valéry BABEY explique tout d'abord que l'analyse de durabilité porte sur le Segment A cogéré par VTAM et LOIM, sur la base des résultats consolidés des deux gérants. Le rapport de durabilité a été rédigé par Lombard Odier banque dépositaire, séparée de LOIM.

Madame Chiara BELLON présente la politique de la CPIC en matière de durabilité.

Charte ESG de la CPIC

Tout d'abord, elle commente dans le détail la Charte ESG de la CPIC, en précisant ce qu'implique le développement durable et ce que vise la Caisse :

- la préservation des bases physiques de la vie, la conservation durable des ressources naturelles, le renforcement de la cohésion sociale, ainsi que la sauvegarde des intérêts des générations futures.
- en matière d'investissements, il s'agit de conjuguer les exigences économiques, écologiques et sociales du développement durable avec la réalisation des rendements nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Dialogue constant avec les gestionnaires de fortune

Par ailleurs, la CPIC veille à un dialogue constant avec ses gestionnaires de fortune afin que ses avoirs prennent en compte les principes de l'investissement responsable. La CPIC encourage ses gestionnaires de fortune à viser la réduction de l'exposition de leurs portefeuilles aux émissions de carbone - Accords de Paris (COP 21) et de Glasgow (COP26).

La CPIC n'investit pas directement dans les titres des entreprises principalement actives dans :

- l'armement controversé, l'extraction non conventionnelle de pétrole, la production de charbon, les jeux de hasard, la pornographie, le tabac ;
- les entreprises qui recourent au travail des enfants ou dont l'activité est marquée par des violations systématiques des Droits Humains ;
- les dérivés sur les matières premières agricoles.

Il est donné des exemples d'armement controversé exclu : mines anti personnelles, armes chimiques. L'armement lié à la défense (militaire et policière) n'est en revanche pas exclu.

Activités d'engagements

La CPIC est **membre d'Ethos**, Fondation suisse pour un développement durable.

Cette fondation a pour but de favoriser la prise en compte, dans les activités d'investissement, des principes du développement durable, et de promouvoir un environnement socio-économique stable et prospère, au bénéfice de la société civile dans son ensemble.

La CPIC participe à l'**Ethos Engagement Pool suisse et à l'Ethos Engagement Pool international**, pour ce qui est de l'engagement actionnarial dans le cadre des investissements en actions suisses et internationales. L'engagement a pour objectif de renforcer la responsabilité sociale et environnementale des sociétés concernées, d'améliorer leur gouvernance pour, à terme, réduire le niveau de controverses de certains investissements compris dans les portefeuilles de la CPIC.

Monsieur Valéry BABEY expose le rapport de durabilité de la part A sur la base des données disponibles.

Analyse de Durabilité du portefeuille A consolidé

L'analyse de durabilité du portefeuille A consolidé au 31.12.2023 indique une exposition nulle ou marginale aux secteurs identifiés par la Charte ESG de la CPIC comme ayant un effet préjudiciable d'un point de vue environnemental ou social par la charte ESG de la CPIC.

Note de matérialité

La note de matérialité (réalité du terrain) évalue la qualité des pratiques commerciales des entreprises les plus importantes pour leur secteur d'activité sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance. Celle-ci n'est pas analysée avec le même prisme pour tous les secteurs économiques. Par exemple, un poids plus important est donné à cette note dans certains secteurs, comme la pharmaceutique, car ils auront un impact plus significatif sur la société.

Une note supérieure à B est généralement considérée comme supérieure à la moyenne (max : A+ / min : D).

Sur la base de la méthodologie Lombard Odier, le portefeuille A consolidé obtient un score de B+, ce qui est un très bon résultat.

La couverture d'analyse du portefeuille A est légèrement en dessous de la moyenne du marché car celui-ci a une allocation importante en immobilier, matières premières, infrastructure et à l'utilisation de positions synthétiques (fonds All Roads). Ce taux augmentera au fil du temps et de la disponibilité des données ESG sur ces classes d'actifs.

Température

Si l'ensemble de l'économie se comportait comme la Part A consolidée, l'augmentation de la température de la planète en 2100 serait de +2.3°C. En comparaison, l'indice actions MSCI Monde contribue à une augmentation de la température de l'ordre de +2.7°C.

La trajectoire d'accroissement de la température mondiale d'ici 2100 du portefeuille A consolidé est donc en-dessous de la moyenne du marché mais légèrement au-dessus des objectifs de l'accord de Paris de 2015 (+ 2°C). Il s'agit de continuer les efforts pour converger toujours davantage vers l'objectif à atteindre.

Empreinte carbone

Les émissions de carbone du portefeuille A représentent 391 tCO₂e (tonnes équivalent CO₂) par MUSD (Million US Dollar) investi ou l'équivalent de 387 vols allers-retours New-York – Paris.

Par rapport à 2022, cette empreinte est stable pour la CPIC. Il s'agit là aussi de continuer les efforts pour réduire toujours davantage l'empreinte carbone.

L'analyse tient compte à la fois des émissions directes et indirectes lors de la production (scopes* 1 et 2) ainsi que des émissions liées à la consommation des produits des sociétés (scope 3).

Remarque : l'alignement de température évalue la trajectoire des émissions du portefeuille (vision prospective) alors que l'empreinte carbone mesure seulement le volume actuel des émissions.

* Catégories d'émissions de gaz à effet de serre (GES) utilisées pour réaliser un bilan carbone.

Controverses

Les controverses se réfèrent à l'identification de sociétés impliquées dans des événements spécifiques en violation des normes et standards internationaux, basés sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Elles sont classées de 1 à 5 en fonction de leur gravité. Nous mettons l'accent sur les plus graves d'entre elles, signalées aux niveaux 4 (violations graves) et 5 (violations très graves).

Elles portent sur des violations **E**nvironnementales, **S**ociales et de **G**ouvernance.

Les controverses de **niveau 5** représentent 0.09% (0.15% en 2022) du portefeuille, réparties comme suit : 0.00% **E** ; 0.03% **S** ; 0.06% **G**.

Les controverses de **niveau 4** représentent 3.59% (2.28% en 2022) du portefeuille, réparties comme suit : 0.39% **E** ; 1.93% **S** ; 1.30% **G**.

L'exposition aux secteurs identifiés par la Charte ESG de la CPIC comme ayant un effet préjudiciable d'un point de vue environnemental, gouvernemental ou social par la charte ESG de la CPIC est nulle ou marginale. Un effort reste à faire en matière sociale même si le portefeuille A a déjà atteint une exposition faible aux controverses sociales publiques (ex. Bayer qui fait l'objet d'un suivi).

Monsieur Aurèle STORNO insiste sur les efforts déployés par les gestionnaires sur le long terme et de manière toujours plus importante pour analyser les investissements d'un point de vue ESG. De plus, récemment, ont été mis en place des processus permettant de rendre compte des questions ESG, intégrant de plus en plus de critères d'analyse, tel que le rapport de durabilité qui est présenté à l'Assemblée Générale de la CPIC depuis 2023.

La Présidente et les gestionnaires répondent ensuite aux **questions** de l'Assemblée Générale.

Charte ESG

La Présidente explique que dans les réflexions continues que mène le Conseil de Fondation avec les gestionnaires s'inscrit aussi la question de l'évolution de la Charte ESG. Elle remercie la suggestion de l'Assemblée Générale d'envisager la possibilité d'élargir les exclusions à certaines matières premières ainsi qu'à l'armement non controversé et confirme que la question sera volontiers examinée en vue de la prochaine Assemblée.

Le Vice-Président souligne le fait que les interventions régulières des bénéficiaires actifs en Assemblée Générale sur le thème des investissements éthiques ont eu un impact et continuent d'en avoir sur la gestion de fortune.

Monsieur Anton OBERHOFER indique que les investissements directs (dans les sociétés) sont entièrement en ligne avec la Charte ESG ; les lignes d'investissement indirectes, quant à elles, sont très infimes.

Monsieur Aurèle STORNO précise que l'on investit indirectement à travers des fonds d'investissement pour des raisons tactiques, de performance ou de gestion du risque. Pour ces motifs, on peut vouloir investir dans des fonds passifs qui répliquent les caractéristiques des marchés, notamment si on souhaite compléter à la marge un investissement en actions ou autre actif donné.

Madame Chiara BELLON répète que la CPIC vise à conjuguer les exigences économiques, écologiques et sociales du développement durable avec la réalisation des rendements nécessaires à l'accomplissement de sa mission. A cet effet, elle utilise

marginalement des investissements indirects, dont le poids est infime dans les portefeuilles, permettant un meilleur rendement pour les bénéficiaires.

Elle insiste aussi sur l'importance de l'engagement présenté plus haut. Si on est investi dans une société qui n'est pas entièrement en ligne en termes de durabilité, cela permet de l'encourager à adopter des schémas de production/distribution qui auront à l'avenir un impact de moins en moins négatif sur l'environnement, la société et la gouvernance. Si on exclut d'emblée de l'univers d'investissement des sociétés et/ou des secteurs ne respectant pas entièrement les critères ESG, on ne dispose alors d'aucune marge de manœuvre pour les faire évoluer.

La Présidente souligne qu'un des rôles de la fondation Ethos, représentante des caisses de prévoyance professionnelles suisses et de la CPIC, est justement d'engager le dialogue avec les sociétés afin de les encourager fortement à avoir un comportement toujours plus vert, éthique et durable.

Investissement dans les trois portefeuilles

Il est possible d'investir dans les trois portefeuilles de la CPIC ; dans le Segment B seulement dès 55 ans. Pour des questions de diversification monétaire et de taux de change, il est possible d'être à la fois dans le Segment A en euros (investissement par défaut) et le Segment C en francs suisses. Toutefois, il faut rappeler que c'est avant tout la monnaie de dépense des bénéficiaires qui dicte la pertinence du choix du portefeuille.

Le Conseil de Fondation répond ensuite aux questions des bénéficiaires.

Cas particulier

Une bénéficiaire participant en présentiel, a informé qu'une banque belge, sise à Bruxelles, examine de manière stricte les demandes de transferts de capitaux provenant de la CPIC en raison du Règlement européen contre le blanchiment.

La Directrice confirme qu'aucun cas de ce type n'a été signalé à la CPIC à ce jour.

Il semble toutefois, qu'en raison de l'application des normes européennes contre le blanchiment, certaines banques sises en Europe imposent une procédure plus stricte avant d'accepter des transferts de capitaux d'institutions dont le siège n'est pas en Europe.

La Caisse est une institution de prévoyance sans but lucratif dont le capital est constitué pour l'essentiel des contributions en provenance d'organisations internationales. Une attestation indiquant les spécificités de la CPIC peut être fournie aux bénéficiaires qui le souhaitent afin de clarifier le but de prévoyance de la CPIC et simplifier les procédures de transferts de capitaux au moment de la sortie de la Caisse.

Campagne de recrutement

Stefka IVANOVA rappelle que tout interprète qui exerce la profession peut adhérer à la CPIC. Elle confirme qu'il n'y a pas de frais de publicité engagés par la Caisse. C'est l'information de bouche à oreille entre collègues qui est la plus efficace pour attirer des interprètes à la CPIC. Elle explique que la Caisse participe régulièrement à des présentations ou « ateliers », à distance ou en présentiel. Ce sont, soit des événements créés par les membres du Conseil de Fondation de la CPIC pour des publics « cible », soit des participations sur invitation à des réunions et/ou ateliers organisés notamment par l'AIIIC et le réseau VEGA. Les membres du Conseil de Fondation sont ouverts à toute proposition des bénéficiaires pour organiser des réunions à distance au sein des représentations d'interprètes de leur pays de domicile.

La Directrice de la CPIC envoie régulièrement des « Newsletters » mais malheureusement elles n'atteignent pas tous les bénéficiaires (pas d'e-mail communiqué ou e-mail rejeté) et contacte les écoles d'interprétation, européennes pour l'essentiel.

Anne-Marie ARBAJI-SFEIR enjoint tous les bénéficiaires de la Caisse à participer sur leur lieu de travail à la communication sur l'importance d'adhérer dès le premier contrat à la CPIC, dans l'intérêt de chaque membre.

La Présidente mentionne qu'il est possible de demander des brochures de présentation de la CPIC afin de les distribuer sur son lieu de travail. La brochure est aussi accessible sur le site Internet de la CPIC.

4.4 Présentation des comptes 2023

En 2023, les dépenses réalisées ont été les suivantes.

A. FRAIS GÉNÉRAUX ADMINISTRATIFS DIRECTS ET FRAIS DE GESTION DE FORTUNE DIRECTS ET INDIRECTS

Rappel : La gestion de fortune inclut :

- 3 postes de frais de gestion directs facturés à la CPIC (voir postes 2 à 4), négociés et payés aux banques : droits de garde et frais bancaires, commission de gestion et commission de gestion négociée ;
- 1 poste de frais de gestion indirects facturés dans les véhicules de placement collectifs utilisés par les gestionnaires (voir poste 5), prélevés au sein des véhicules de placements collectif (et non facturés aux bénéficiaires).

Le capital de prévoyance des bénéficiaires actifs était d'EUR 294'939'746.33 au 31 décembre 2023.

1. Les dépenses réalisées au titre des **frais généraux directs** se sont élevées à EUR 828'914.01, soit **0.281%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2023.

2. Les droits de garde et frais bancaires étaient de EUR 180'439.54, soit **0.061%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2023.

3. La commission de gestion des deux banques de la CPIC était de EUR 337'226.23, soit **0.114%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2023.

4. La commission de gestion négociée à un taux préférentiel sur certains véhicules de placement collectif était de EUR 230'236.72, soit **0.078%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2023.

Le montant total des **frais de gestion de fortune directs** (postes 2, 3 et 4 ci-dessus) était de EUR 747'902.49, soit **0.253%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2023.

Le montant total des **frais de gestion de fortune indirects** (frais TER) était d'EUR 492'127.00, soit **0.167%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2023.

Par conséquent, le **montant total des frais de gestion de fortune directs et indirects** (postes 2, 3 et 4 cités, plus frais TER) était d'EUR 1'240'029.49, soit **0.420%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2023.

B. DÉPENSES TOTALES

Ainsi, les **dépenses totales de la CPIC** (postes 1, 2, 3 et 4 cités, plus frais TER), étaient d'EUR 2'068'943.50, soit **0.701%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2023.

Remarque

Le taux de **0.701%** est entièrement transparent et couvre l'ensemble des prestations fournies sans but lucratif par la CPIC en faveur de ses bénéficiaires. Il se trouve, de toute évidence, dans la fourchette basse par comparaison avec les taux de frais - bien plus élevés- habituellement pratiqués sur le marché.

Il est précisé que ces frais sont prélevés directement sur la plus-value des investissements et ne sont donc pas facturés directement et individuellement aux bénéficiaires. Les valeurs mensuelles des parts A, B et C sont nettes de frais.

La CPIC continue de suivre attentivement et régulièrement les frais de gestion directs et indirects qui lui sont facturés en veillant à ce que les tarifs des prestataires bancaires soient en lien avec la fortune totale sous gestion.

4.5 Présentation du rapport de l'Organe de révision

Il n'est pas donné lecture du rapport de l'Organe de révision. La Présidente propose à l'Assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2023.

L'Assemblée prend acte du rapport établi par PricewaterhouseCoopers SA et approuve les comptes de l'exercice 2023.

5. DÉCHARGE DU CONSEIL DE FONDATION

L'Assemblée donne décharge au Conseil de Fondation de sa gestion pour l'exercice écoulé.

6. PRÉVISIONS DES DÉPENSES DIRECTES ET INDIRECTES 2024

L'objectif de dépenses du Conseil de Fondation est de l'ordre de 1%* du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2024, sauf en cas de chute des marchés. Indépendamment de l'évolution des marchés, le nombre de personnes partant à la retraite augmente. Cela a pour conséquence des retraits immédiats de capitaux de prévoyance qui seront compensés uniquement à terme par la croissance des capitaux de prévoyance constitués par les nouveaux bénéficiaires.

*Voir explications au point 4.4.

La Présidente informe l'Assemblée Générale qu'une augmentation des frais généraux directs est attendue en 2024, ainsi qu'en 2025, en raison de deux remplacements prévus à brève échéance au sein du secrétariat de la CPIC en raison d'un départ à la retraite puis d'un départ à la retraite anticipée. Afin d'assurer la meilleure transition possible pour continuer d'assurer des services de bonne qualité aux bénéficiaires, des chevauchements d'emploi ont été accordés au secrétariat. Par ailleurs, durant cette même période, il y aura lieu, pour des raisons de proche obsolescence, de renouveler tout ou partie de l'infrastructure informatique.

7. RADIATION DES BÉNÉFICIAIRES

Le Conseil de Fondation propose à l'Assemblée Générale de radier de la liste des bénéficiaires deux d'entre eux qui, depuis leur adhésion il y a plus de 5 ans, n'ont jamais versé ou fait verser de contributions, ou qui n'ont sur leur compte individuel CPIC qu'un montant minime (moins de 3 parts A).

Il est entendu que ces interprètes peuvent en tout temps réintégrer la CPIC (cf. Art. 10 des Statuts) à la condition de verser un capital au moins égal à celui touché lors de leur sortie.

Événement survenu immédiatement après l'AG du 1^{er} juin 2024 : les deux bénéficiaires mentionnés plus haut se sont acquittés de l'équivalent de 3 parts A et ne seront donc pas radiés. Afin que leur sociétariat soit fructueux pour leur propre retraite, en attendant qu'ils reçoivent des contributions d'organisation internationales ou d'institutions du marché privé, ils seront encouragés à effectuer des versements personnels.

La fréquence et le montant des versements relèvent du choix des bénéficiaires. Le montant annuel maximal possible est de à EUR/CHF 46'000.- par an.

8. ÉLECTIONS AU CONSEIL DE FONDATION

Deux Membres du Conseil de Fondation arrivent au terme de leur mandat et sont candidates à un nouveau mandat :

- ARBAJI-SFEIR Anne-Marie, bénéficiaire, domiciliée en France
- Françoise LANDGRAF, bénéficiaire, domiciliée en Suisse

Elles sont élues par acclamation.

Un Membre du Conseil de Fondation ne se représente pas à l'échéance de son mandat et doit être remplacé :

- Daniel ANDRÉ, bénéficiaire, domicilié en Belgique

Anne-Marie ARBAJI-SFEIR remercie vivement et avec émotion Daniel ANDRÉ, Vice-Président sortant pour son engagement sans faille pendant 35 ans au sein du Conseil de Fondation de la CPIC, sa capacité d'anticipation qui en ont fait de lui un « modèle » et un guide pour ses collègues anciens et nouveaux, son regard attentif sur la gestion de fortune, sa plume talentueuse.

Daniel ANDRÉ remercie Anne-Marie de son intervention. Il rappelle brièvement, après ses premières 10 années de sociétariat à la CPIC, les circonstances de son élection en 1989. Il cite la lettre de 1970 écrite par les interprètes fondateurs de la CPIC (consultable sur le site Internet de la CPIC*) et leurs efforts pour inscrire, notamment dans les accords AII-C-CE, un prélèvement obligatoire sur les honoraires d'interprétation à titre de prévoyance professionnelle obligatoire. Il enjoint les bénéficiaires de la CPIC à faire en sorte que ces acquis en matière de retraite des interprètes ne soient jamais remis en question.

*<https://www.cpic.ch/comment-cela-a-commence/>

Suite à la circulaire envoyée le 15 janvier 2023 pour appel à candidature, la postulation de Mme de GIRONCOLI Valentina a été reçue à la CPIC.

La Présidente lui propose de se présenter.

Madame Valentina de GIRONCOLI explique que sa principale motivation pour faire partie du Conseil de Fondation est de défendre la profession d'interprètes ce qui va de pair avec la participation au maintien et à l'amélioration des prestations de retraite des interprètes. Elle souhaite nouer un dialogue régulier avec les jeunes interprètes sur la question de la prévoyance professionnelle et représenter le Conseil de Fondation à Bruxelles, son lieu de travail, en se mettant à disposition de tous les interprètes qui le souhaitent.

Elle est élue par acclamation.

La Présidente annonce que le poste de Vice-Présidente est repris par Anne-Marie ARBAJI-SFEIR, membre du Conseil de Fondation depuis plus de 20 ans. Celle-ci est applaudie par l'Assemblée.

9. NOMINATION DE L'ORGANE DE RÉVISION

Le mandat de l'Organe de révision, PricewaterhouseCoopers SA, est reconduit pour une année.

10. PROPOSITIONS ÉVENTUELLES DES BÉNÉFICIAIRES – DIVERS

Suite donnée aux suggestions des bénéficiaires lors de l'AG 2023

Aucune suggestion n'a été formulée lors de l'AG 2023.

Suggestions de l'AG 2024

L'Assemblée Générale demande que le Conseil de Fondation examine la possibilité d'élargir les exclusions prévues dans la Charte ESG à certaines matières premières ainsi qu'à l'armement non controversé. Il en sera rendu compte lors de la prochaine Assemblée. Voir point 4.3 réponses aux questions.

L'Assemblée Générale souhaite disposer, dans la mesure du possible (difficile comparabilité des données à disposition), une comparaison des frais administratifs des institutions du même type que la CPIC.

Le Vice-Président, Daniel ANDRÉ, indique que la transparence sur les frais est totale à la CPIC, institution suisse, sans actionnaires, ni frais de publicité. Alors qu'auprès des institutions de prévoyance similaires étrangères et des assureurs vie cela n'est pas le cas. Il souligne donc la difficulté de la comparaison.

La Présidente ajoute que la transparence exigée pour les caisses de prévoyance professionnelles suisse depuis 2013 a encore été relevée avec la présentation des frais TER. Voir point 4.4.

Elle insiste sur le fait que la comparaison ne pourra porter que sur des structures « similaires » à la CPIC.

REMERCIEMENTS

La Présidente remercie vivement les bénéficiaires présents de leur participation active aux débats ainsi que ceux qui ont assisté à distance.

Elle remercie encore le Conseil de Fondation pour son grand engagement à la CPIC.

Au nom du Conseil de Fondation, elle remercie chaleureusement le secrétariat de la CPIC pour sa précieuse et efficace collaboration. Elle remercie tout particulièrement Anne MORNAL pour ses 15 années de bons et loyaux services et lui souhaite une longue et heureuse prochaine retraite.

Elle remercie encore les gestionnaires de fortune.

Avant de clore la séance, la Présidente adresse aussi ses remerciements à l'équipe de la société QED, à qui la CPIC a loué une salle équipée pour les visioconférences et qui a contribué techniquement au bon déroulement de l'Assemblée Générale.

Anne TROILLET
Présidente du Conseil de Fondation

Jacqueline VICARIO-LOCCI
Procès-verbaliste

RAPPEL AUX BÉNÉFICIAIRES

- SI VOUS CHANGEZ D'ADRESSE OU DE NOM, VEUILLEZ BIEN L'INDIQUER SANS RETARD AU SECRETARIAT
- SI VOUS CHANGEZ D'ADRESSE E-MAIL, VEUILLEZ BIEN L'INDIQUER SANS RETARD AU SECRETARIAT
- SI VOUS AVEZ SOUSCRIT A L'ASSURANCE « A », MERCI DE VEILLER A CE QUE VOTRE COMPTE INDIVIDUEL SOIT SUFFISAMMENT PROVISIONNE POUR COUVRIR LE MONTANT DE LA PRIME ANNUELLE PRELEVEE AU 1^{ER} JUILLET, FAUTE DE QUOI LA CPIC SERA OBLIGEE D'ANNULER VOTRE ASSURANCE
- N'OUBLIEZ PAS D'ACTUALISER VOTRE CLAUSE BENEFICIAIRE
- NOUS VOUS RAPPELONS QUE L'AGE TERME DE SORTIE OBLIGATOIRE DE LA CPIC EST FIXE A 70 ANS : PENSEZ A CHOISIR LA PRESTATION EN RENTE ET/OU CAPITAL A L'AVANCE
- CONSERVEZ LES RELEVES TRIMESTRIELS ENVOYES PAR LA CPIC EN TANT QUE JUSTIFICATIFS DE VOTRE AVOIR AUPRES DE LA CAISSE
- PENSEZ A PARLER DE LA CPIC AUX NOUVEAUX INTERPRETES QUI N'ONT PAS ENCORE FAIT DE CHOIX EN MATIERE DE PREVOYANCE PROFESSIONNELLE !
- Rappel : l'ADRESSE E-MAIL DE LA CPIC EST cpic@cpic.ch
- Rappel : le SITE INTERNET DE LA CPIC EST www.cpic.ch

SOUSCRIPTION AU SEGMENT CONSERVATEUR EN EURO

Si vous avez entre 55 et 70 ans, vous pouvez, si vous le souhaitez, investir tout ou partie de votre capital dans le segment conservateur en euro. Pour un transfert de capital au 1^{er} janvier 2026, le secrétariat de la CPIC doit recevoir votre formulaire de souscription au plus tard le 30 novembre 2025. Vous trouverez sur notre site l'information nécessaire au sujet du portefeuille conservateur en euro ainsi que le formulaire de souscription téléchargeable.

SOUSCRIPTION AU SEGMENT CROISSANCE EN FRANCS SUISSES

Si vous le souhaitez et quel que soit votre âge, vous pouvez investir tout ou partie de votre capital dans le segment croissance en francs suisses. Pour un transfert de capital au 1^{er} janvier 2025, le secrétariat de la CPIC doit recevoir votre formulaire de souscription au plus tard le 30 novembre 2025. Vous trouverez sur notre site l'information nécessaire au sujet du portefeuille croissance en francs suisses ainsi que le formulaire de souscription téléchargeable.